

Version 05. Remplace la version: 04

Page 1 / 15

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

5336 Courriere

Repos MMA – Colle structurelle (A) Numero d'article: 270020

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## 1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société NORMBEL SPRL

Rue des Héritages, 3 5336 Courriere / BELGIUM Téléphone +32 487 53 05 05 Site internet www.normfest.com E-mail rodolphe@normbel.be

Secteur informatif

Informations techniques rodolphe@normbel.be
Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Corr. 1B: H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes

à long terme.

Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves.



Version 05. Remplace la version: 04

age 2 / 15

## 2.2 Éléments d'étiquetage

5336 Courriere

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Mentions de danger



DANGER

Contient: Méthacrylate de méthyle

Acide méthacrylique

Triacrylate de triméthylolpropane ethoxylé Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de

protection des yeux / du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation

locale/nationale.

## 2.3 Autres dangers

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

**Autres dangers** 

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

Numero d'article 270020

NORMBEL SPRL

5336 Courriere



Date d'émission 01.09.2017, Révision 01.09.2017

Version 05. Remplace la version: 04

## SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

### Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
50 - 70	Méthacrylate de méthyle
	CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6, Reg-No.: 01-2119452498-28-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - STOT SE 3: H335
1 - <10	Oligomère d'uréthane méthacrylate
	GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319
1 - <10	Acide méthacrylique
	CAS: 79-41-4, EINECS/ELINCS: 201-204-4, EU-INDEX: 607-088-00-5, Reg-No.: 01-2119463884-26-xxxx
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Acute Tox. 4: H332 - Acute Tox. 3: H311 - Skin Corr. 1A: H314 - Eye Dam. 1: H318 - STOT SE 3: H335
1 - <5	Chlorure de tosyle
	CAS: 98-59-9, EINECS/ELINCS: 202-684-8
	GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Dam. 1: H318
1 - <2,5	2,6-di-tert-butyl-p-crésol
	CAS: 128-37-0, EINECS/ELINCS: 204-881-4
	GHS/CLP: Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, M = 1
1 - <2,5	Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle
	CAS: 80-15-9, EINECS/ELINCS: 201-254-7, EU-INDEX: 617-002-00-8
	GHS/CLP: Org. Perox. E: H242 - Acute Tox. 3: H331 - Acute Tox. 4: H302 H312 - STOT RE 2: H373 - Skin Corr. 1B: H314 - Aquatic Chronic 2: H411, M = 1
0,1 - < 1	Triacrylate de triméthylolpropane ethoxylé
	CAS: 28961-43-5, EINECS/ELINCS: 500-066-5
	GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319 - Skin Sens. 1: H317

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

### **SECTION 4: Premiers secours**

### **Description des premiers secours**

Indications générales Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la Après contact avec les yeux

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Appeler aussitôt un médecin.

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

## Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit provoque des brûlures.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires 4.3

Traiter les symptômes.

Transmettre cette fiche au médecin.

# Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE)

Repos MMA - Colle structurelle (A)

Numero d'article 270020

NORMBEL SPRL

5336 Courriere

Date d'émission 01.09.2017, Révision 01.09.2017



Version 05. Remplace la version: 04

age 4 / 15

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Dioxyde de carbone.

Eau pulvérisée.

Produits extincteurs en poudre.

Mousse.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

Oxyde d'azote (NOx), oxyde de carbone (CO).

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuel.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains. Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Protéger de l'action de la lumière.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.



Date d'émission 01.09.2017, Révision 01.09.2017

Version 05. Remplace la version: 04

age 5 / 15

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2



Date d'émission 01.09.2017, Révision 01.09.2017

Version 05. Remplace la version: 04

Page 6 / 15

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (BE)

Substance

Méthacrylate de méthyle

CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6, Reg-No.: 01-2119452498-28-XXXX

Valeurs limites de moyenne d'exposition: 50 ppm, 208 mg/m³

Valeur limite court terme: 100 ppm, 416 mg/m<sup>3</sup>

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

CAS: 128-37-0, EINECS/ELINCS: 204-881-4

Valeurs limites de moyenne d'exposition: 2 mg/m³, damp en aerosol

#### Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES

Méthacrylate de méthyle

CAS: 80-62-6, EINECS/ELINCS: 201-297-1, EU-INDEX: 607-035-00-6, Reg-No.: 01-2119452498-28-XXXX

8 heures: 50 ppm

Court terme (15 minutes): 100 ppm

### DNEL

Substance

Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 208 mg/m³.

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 13,67 mg/kg bw/d.

Industrie, dermique, Effets locaux à long terme: 1,5 mg/cm².

Industrie, dermique, Effets locaux à court terme: 1,5 mg/cm².

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 208 mg/m³.

Consommateurs, dermique, Effets locaux à long terme: 1,5 mg/cm².

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 74,3 mg/m³.

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 8,2 mg/kg bw/d.

Consommateurs, dermique, Effets locaux à court terme: 1,5 mg/cm².

Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 104 mg/m³.

Acide méthacrylique, CAS: 79-41-4

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 29,6 mg/m³.

Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 88 mg/m³

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 4,25 mg/kg bw/d.

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 2,55 mg/kg bw/d.

Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 6,3 mg/m³.

Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 6,55 mg/m³.

## PNEC

Substance

Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6

soildu sol, 1,47 mg/kg dw.

sédiment (eau douce), 5,74 mg/kg dw.

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/l.

Eau de mer, 0,94 mg/l.

Eau douce, 0,94 mg/l.

Acide méthacrylique, CAS: 79-41-4



Date d'émission 01.09.2017, Révision 01.09.2017

Version 05. Remplace la version: 04

soildu sol, 1,2 mg/kg dw.

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/l.

Eau de mer, 0,82 mg/l.

Eau douce, 0,82 mg/l.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

5336 Courriere

Indications complémentaires sur la

configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations

sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux Lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures,

veuillez consulter le fournisseur de gants.

En cas d'immersion:

<0,7 mm Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

En cas de contact par projection:

<0,4 mm Caoutchouc butyle, >60 min (EN 374-1/-2/-3).

**Protection corporelle** Vêtement de protection léger en matière plastique.

Divers Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité

des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la

résistance chimique des moyens de protection.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

Risques thermiques Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement Voir les SECTION 6+7.

## Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE)

Repos MMA - Colle structurelle (A)

Numero d'article 270020

NORMBEL SPRL

5336 Courriere

Date d'émission 01.09.2017, Révision 01.09.2017



Version 05. Remplace la version: 04

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat** Gel

Couleur blanchâtre
Odeur caractéristique
Seuil olfactif non déterminé
Valeur du pH non applicable
Valeur du pH [1%] non applicable
Point d'ébullition [°C] non déterminé

Point d' éclair [°C]

 Inflammabilité (solide, gaz) [°C]
 non déterminé

 Limite inférieure d'explosion
 non déterminé

 Limite supérieure d'explosion
 non déterminé

Propriétés comburantes non

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

Densité [g/ml] 0,97

Densité de versement [kg/m³] non applicable

Solubilité dans l'eau non miscible

Coefficient de partage [n-non déterminé

octanol/l'eau]

Viscosité 130.000 - 150.000 mPas (20°C)

Densité relative de vapeur par

rapport à l'air

non déterminé

non déterminé

 Vitesse d'évaporation
 non déterminé

 Point de fusion [°C]
 non déterminé

 Auto-inflammation [°C]
 non déterminé

 Temp. de décomposition [°C]
 non déterminé

#### 9.2 Autres informations

aucun

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3

## 10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

Réactions avec les agents réducteurs, les métaux lourds.

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

#### 10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

## 10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 7



Version 05. Remplace la version: 04

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz inflammables.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Draduit

#### Toxicité aiguë

5336 Courriere

Produit	
ATE-mix, inhalatoire (vapeur), >20 mg/L.	
ATE-mix, oral, >2000 mg/kg bw.	
ATE-mix, dermique, >2000 mg/kg bw.	
Substance	
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9	
LD50, oral, Rat: 382 mg/kg IUCLID.	
LC50, inhalatoire, Rat: 220 ppm 4h IUCLID.	
2,6-di-tert-butyl-p-crésol, CAS: 128-37-0	
LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/kg (Lit.).	
LD50, oral, Rat: > 2930 mg/kg (Lit.).	
LD50, oral, Rat: 1700 mg/kg (IUCLID).	
Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6	
LD50, dermique, Lapin: > 5000 mg/kg.	
LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg (OECD 401).	
LC50, inhalatoire, Rat: 29,8 mg/l.	
Acide méthacrylique, CAS: 79-41-4	
LD50, dermique, Lapin: 500 - 1000 mg/kg.	
LD50, oral, Rat: 1320 mg/kg bw.	
LC50, inhalatoire (vapeur), Rat: 7,1 mg/l/h.	

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Le produit provoque des brûlures.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Le produit provoque des brûlures.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

organes cibles - exposition répétée

Mutagénèse

Toxicité sur la reproduction Cancérogénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Remarques générales

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant

les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières



Date d'émission 01.09.2017, Révision 01.09.2017

Version 05. Remplace la version: 04

Page 10 / 15

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Substance	
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9	
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 3,9 mg/l.	
EC50, (24h), Daphnia magna: 7 mg/l.	
2,6-di-tert-butyl-p-crésol, CAS: 128-37-0	
LC50, (48h), Oryzias latipes: 5 mg/l (IUCLID).	
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus: > 0,42 mg/l (IUCLID).	
Méthacrylate de méthyle, CAS: 80-62-6	
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: > 79 mg/l (OECD 203).	
EC50, (72h), Selenastrum capricornutum: > 110 mg/l (OECD 201).	
EC50, (48h), Daphnia magna: 69 mg/l (OECD 202).	
NOEC, (21d), Daphnia magna: 37 mg/l (OECD 202-2).	
NOEC, Danio rerio: 9,4 mg/l (OECD 210).	

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les non déterminé

compartiments de l'environnement

Comportement dans les stations

d'épuration

non déterminé

Biodégradabilité non déterminé

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

## 12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.



Date d'émission 01.09.2017, Révision 01.09.2017

Version 05. Remplace la version: 04

Page 11 / 15

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

**Produit** 

Eliminer comme déchet dangereux.

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en

vigueur.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

080409\*

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150110\*

## SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID 2924

Transport fluvial (ADN) 2924

Transport maritime selon IMDG 2924

Transport aérien selon IATA 2924

## Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE)

Repos MMA - Colle structurelle (A)

Numero d'article 270020

NORMBEL SPRL 5336 Courriere

Date d'émission 01.09.2017, Révision 01.09.2017



Version 05. Remplace la version: 04

## 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID LIQUIDE INFLAMMABLE CORROSIF N.S.A. (Méthacrylate de méthyle, Acide méthacrylique)

- Code de classification

- Etiquettes de danger

FC

- ADR LQ

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D/E)

Transport fluvial (ADN) LIQUIDE INFLAMMABLE CORROSIF N.S.A. (Méthacrylate de méthyle, Acide méthacrylique)

- Code de classification

- Etiquettes de danger





Transport maritime selon IMDG

- EMS

- Etiquettes de danger

F-E, S-C





- IMDG LQ

Transport aérien selon IATA

- Etiquettes de danger

Flammable liquid, corrosive, n.o.s. (Methyl-methacrylate, Methacrylic acid mixture)

Flammable liquid, corrosive, n.o.s. (Methyl methacrylate, Methacrylic acid)





#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID

Transport fluvial (ADN) 3

Transport maritime selon IMDG

Transport aérien selon IATA

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID П

Transport fluvial (ADN)

Transport maritime selon IMDG П

Transport aérien selon IATA П

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID

Transport fluvial (ADN) non

Transport maritime selon IMDG non

Transport aérien selon IATA non



Version 05. Remplace la version: 04

Page 13 / 15

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non determiné.

Pas d'information disponible.

### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008;

75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** 

ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2017)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES** (BE):

- Observer les restrictions d'emploi

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- VOC (2010/75/CE)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières

produites dans ce mélange.

## **SECTION 16: Autres informations**

## 16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H331 Toxique par inhalation.

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H311 Toxique par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE) Repos MMA - Colle structurelle (A)

Numero d'article 270020

NORMBEL SPRL

5336 Courriere

Date d'émission 01.09.2017, Révision 01.09.2017



Version 05. Remplace la version: 04

Page 14 / 15

#### 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level DNEL = Derived No Effect Level EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

LC50 = Lethal concentration, 50% LD50 = Median lethal dose LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value - time-weighted average TLV®STEL = Threshold limit value - short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

#### 16.3 Autres informations

Méthode de classification

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. (D'après les données d'essais) Skin Corr. 1B: H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

(Méthode de calcul)

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul) STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires. (Méthode de calcul)

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves. (D'après les données d'essais)

## Positions modifiées

SECTION 2 supprimé: R 52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SECTION 2 supprimé: R 37: Irritant pour les voies respiratoires.

SECTION 2 supprimé: R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

SECTION 2 supprimé: R 34: Provoque des brûlures. SECTION 2 supprimé: R 11: Facilement inflammable.

SECTION 2 supprimé: Corrosif

SECTION 2 supprimé: Facilement inflammable

SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de matières PBT ou vPvB. SECTION 5 ajouté: Oxyde d'azote (NOx), oxyde de carbone (CO).

SECTION 8 ajouté: Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

SECTION 11 ajouté: Peut irriter les voies respiratoires. SECTION 11 ajouté: Le produit provoque des brûlures.



Date d'émission 01.09.2017, Révision 01.09.2017

Version 05. Remplace la version: 04

Page 15 / 15



Copyright: Chemiebüro®

